

Le petit TRONCY

15

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY - Juillet 2021



Sommaire du numéro 15

Le mot du Maire	Page 2
Actualités et Travaux	Page 3
Il était une fois les pompiers à Saint Bonnet	Pages 4 - 5
Règlementation, Savoir-vivre et Déclarations	Page 6
Les associations	Page 7
Une petite histoire / Agenda	Pages 8 - 9
Comptes rendus des conseils municipaux	Pages 10 - 11
Infos pratiques - Etat civil	Page 12



Voilà l'été, Voilà l'été,....

Ce mot du maire commence comme la chanson du groupe de rock « Les Négresses Vertes ». C'est accrocheur, ça fait du bien et ça sent les vacances.... Sauf que....

La météo nous joue un sale tour. Pas une semaine sans 1 ou 2 jours de pluie. Faut-il s'en réjouir car cela remet de l'eau dans les sources bien en difficulté depuis plusieurs années, ou faut-il s'en désoler car le soleil fait défaut, il fait froid et humide en cette période où les jours sont les plus long de l'année, où l'on a envie de sortir et faire la fête, où les restrictions sanitaires sont presque toutes tombées.

Le coronavirus nous joue un sale tour. Après 3 confinements, les données sanitaires étaient devenues presque bonnes. Les hôpitaux soufflaient un peu, les contaminations diminuaient. Mais voilà ! C'était sans compter sur le variant Delta qui nous impose à nouveau certaines mesures sanitaires pour éviter, je l'espère, une 4ème vague. Météo ou Covid, il faudra faire avec. Mais l'été est quand même là, avec quelques bonnes nouvelles.

Tout d'abord, nous nous réjouissons de retrouver un peu de vie sociale? Le café associatif de Saint Bonnet ouvre à partir du 17 juillet à la salle des associations. Il est géré par les bénévoles de l'association « **Un peu de Lien** ». Son ouverture est pour le moment assez limitée mais j'espère que cela pourra évoluer rapidement. « Les Rencontres du Mardi » reprennent également le 03 Août. Par contre, il faudra montrer « patte blanche », c'est-à-dire obtenir un passe-sanitaire pour rentrer dans le bar à compter du 1er août. Pour rappel, les personnes ayant eu leur vaccination complète disposent d'un document (papier ou numérique sur téléphone portable) qu'elles doivent garder prouvant leur vaccination. Si vous n'avez pas ce document, il est possible de l'obtenir auprès de la sécurité sociale. Autrement, c'est test PCR négatif.

Ensuite la commune a enfin trouvé un accord avec la COR pour l'emplacement des containers à déchets. Le parking accueille dorénavant 2 bacs à OM, 2 bacs à Emballages, les containers à verre et à papier et enfin l'armoire à textile. Les 2 composteurs seront également reconstruits sur place pour y déposer vos déchets organiques.

Enfin, je me réjouis de l'augmentation à nouveau du nombre d'élèves à l'école puisque aucun élève n'est parti et nous en accueillons 4 supplémentaires (Nouveaux habitants, placement de la maison d'enfants de Lamure, naissance sur la commune).

Enfin, pour vous parler des travaux en perspective....

... du musée. La commune a sollicité Nathalie Cinquin, architecte à Cublize, pour un travail de faisabilité du projet avec un chiffrage estimatif des travaux. Vous trouverez le détail financier dans les comptes-rendus des conseils. Il s'agit de créer un bar-restaurant avec un gîte à l'étage pouvant accueillir 9 personnes. Le planning est le suivant : Début des travaux fin 2021 et fin des travaux fin 2022 pour une ouverture en 2023. La commune cherchera un gérant pour l'ensemble du bâtiment dès 2022, avec un profil plutôt de cuisinier.

... du cimetière. Les analyses hydrogéologiques et les relevés topographiques ont été réalisés et adressés à l'architecte. Sur les 2 terrains achetés à messieurs Gautheret, le plus proche du cimetière servira à l'agrandissement immédiat de ce dernier, alors que l'autre terrain permettra de créer un jardin du souvenir arboré. Des places de parking seront créées en haut et en bas du cimetière.

J'en ai fini avec ce mot du Maire et j'espère que vous prendrez du plaisir à lire nos belles histoires du village sur la vie des pompiers à Saint Bonnet et sur la venue de la Fée électricité.

Vous trouverez également dans ce numéro une page sur quelques rappels de réglementation concernant les déclarations obligatoires, l'urbanisme, les déchets et les feux domestiques.

L'école de Saint Bonnet le Troncy :

1) Effectifs

Les effectifs de l'école sont en légère hausse. Après avoir perdu 2 familles en fin d'année 2020, nous devrions accueillir 15 enfants à la rentrée prochaine. Bienvenue à ces enfants et à leurs familles. Voici la répartition : 1TPS,3PS,2MS,1GS,1CP,4CE1,3CE2

2) Remplacements

Mr Grange a assuré les remplacements de Mesdames GARDETTE (Atsem) et PIERGA en assurant les rôles d'Atsem puis de personnel de garderie. Un grand merci à lui !



3) Projets

En raison des nombreuses contraintes sanitaires toujours en vigueur, nous n'avons pas pu réaliser beaucoup de

projets. Nous avons envisagé une sortie culturelle avec St Claude Huissel qui n'a pas pu se réaliser. L'activité piscine a également été supprimée en raison du protocole sanitaire qui interdisait le mélange des classes. Le créneau a donc été donné à l'école de Grandris. Cette activité sera proposée à nouveau l'an prochain.

Pour palier cette annulation nous avons mis en place un cycle « vélo ». Les enfants ont emmené leur vélo et ont pu apprendre à le manier en respectant les règles de sécurité. Une intervention de l'infirmière scolaire a eu lieu pour une présentation sur la façon de s'occuper de nos dents.



Nous avons tout de même évité une épidémie de COVID au sein de l'école puisque seulement une famille a été touchée.

Travaux divers

Puits à la montée du Gaillard : Ce puits présentait un très mauvais état de la voute supérieure et nous craignons qu'une personne puisse passer au travers en marchant dessus. Pour des raisons de sécurité, la voute a donc été reprise au mortier et consolidée. Ce puits n'appartient pas à la commune mais nous avons l'autorisation de propriétaire pour entreprendre ces travaux.

Fleurissement : Le fleurissement du village est terminé. Cette année nous avons rajouté des jardinières sur les grilles du monument aux morts. Les pluies abondantes du mois de juillet n'ont pas permis aux fleurs de s'épanouir. Les prochains rayons de soleil devraient leur permettre de retrouver leur forme.

Abri bus : Un abri en bois va être installé rapidement, place du lavoir et permettra aux enfants de s'abriter en attendant le car.

Containers déchets : Les poubelles de l'église ont été transférées sur le parking de la mairie. Des travaux ont eu lieu pour agrandir la zone destinée aux containers sans empiéter trop sur la parking. Pratique et fonctionnel, ce lieu semble convenir au plus grand nombre. Il y a 1 an nous mettons à disposition un bidon

recupérateur de bouchons en liège et plastique, afin de les donner à une association pour les recycler. Grâce à votre participation, cela a permis de collecter 100 litres de bouchons. Merci à tous, continuons.

Défibrillateur : Depuis janvier, tous les établissements recevant du public doivent être équipés d'un défibrillateur. Un existe déjà depuis plusieurs années à la salle des fêtes et est à disposition pour l'école, la mairie, la salle des sports, des associations et du boulodrome. Un nouveau vient d'être installé devant l'église pour cette dernière ainsi que le parc du musée. N'oublions pas ces défibrillateurs sont les premiers moyens d'intervention en cas de malaise cardiaque. Prenons en soin !

Radars : La vitesse est limitée à 30km/h dans le bourg. En raison des plaintes de riverains habitant sur la Route du Pont de la Côte et de la constatation de vitesse excessive de certains véhicules en provenance de Saint Vincent et de Lamure, le conseil municipal a opté dans un premier temps pour la pose de radars pédagogiques. Un est déjà installé en face du cimetière. L'autre le sera courant août en face de la maison Corgier.

C'est en 1948 qu'a été créé le centre d'incendie de Saint Bonnet le Troncy. La caserne se trouvait au bourg, au 22 de la route de St Nizier.

C'est après un feu dans la sacristie qu'est venue l'idée de créer un centre d'incendie, de première intervention. Notre commune était trop éloignée du centre de secours de 1^{er} appel de Lamure située à 10km, la route très sinueuse ne facilitait pas les interventions.

Monsieur Johannes BALLAGUY en serait le capitaine. Il l'est resté pendant trente ans.

La « brigade » se composait entre autres de Messieurs Auguste Plasse, Roger Goutodier, Marius Echallier, Charles Corgier (maire de la commune), Henry Plasse, Jean Claude Renard, André Sanlaville, Jean Plasse et Louis Sylvestre.



A leurs débuts, pour maîtriser les feux, ils employaient la pompe à bras. C'était le véhicule d'Auguste Plasse qui faisait office de camion des pompiers.

L'eau était puisée dans les puits ou dans les serves. Après avoir été utilisées les tuyaux étaient déroulés à la ferme Dumontet pour sécher.

Sur le plan vestimentaire, les pompiers ne portaient pas d'uniforme particulier, chacun fournissant sa propre tenue. Plus tard, la commune leur a fourni une tenue de sortie et une tenue de feu (une veste noire et des bottes).

Cette brigade dépendait de Lamure sur Azergues. Ses missions premières consistaient en l'extinction des petits feux de broussailles ou de cheminées, la destruction des essaims et les inondations sur la commune.

La cloche de l'église a donné l'alerte jusqu'en 1972. Ensuite, les alertes arrivaient à la Mairie, ou chez le caporal Dumontet. L'automatique 18 était reçu par le centre de secours de Lamure ou au domicile du chef de corps.



Equipe des pompiers lors d'un tournoi de foot à St Bonnet.

En l'absence de sirène, les pompiers sont rassemblés par le tocsin. C'est après 1991 que les « bips » sont arrivés. C'est Marie Agnès qui appelait tout le monde. L'association des pompiers de St Bonnet achetait le petit matériel et la commune le matériel d'incendie conséquent.

Dans les années 1970, Amédée Ballaguy est entré chez les pompiers (pendant 26 ans), en même temps qu'André Dumontet, Bernard Plasse chef de corps, Marc Vignon, René Desigaux, Jean Pierre Dumontet (il y est resté 36 ans !), Maurice Corgier. Raymond Morel ne tenait pas forcément à devenir pompier. D'autres sont venus le chercher, il y est resté 33 ans ! En 1979, la commune décide de faire construire une nouvelle caserne de pompiers, plus moderne avec 2 portes pour 2 véhicules. Celle-ci se situe à côté du parc du musée. Le 1^{er} véhicule motorisé était un camion Dodge 4x4 acquis en 1974 avec une citerne de 700 litres équipée d'une motopompe. Un camion Berliet acheté au centre de secours de Chamelet vient compléter la flotte de véhicules. Une Lada 4x4 sera acquise en 1984.

Les pompiers de Lamure intervenaient en soutien lors de feux plus importants, notamment au Chevelas pour un feu de forêt, au Gaillard à cause de la foudre ainsi que lorsque la grange à côté de la maison de M et Mme Vignon a brûlé. C'était un feu important qui n'a pas fait de victime.

Dans les années 1980, le secourisme permet d'intervenir sur des missions d'aide aux personnes. A cette époque Bernard Plasse a toujours le commandement. On trouve aussi Pascal Echallier, Pascal Vignon, Georges Dumontet et Jean Luc Philippe.

Ces années 80 sont de bonnes années, l'ambiance est bonne, les sorties organisées en famille sont agréables et soudent le groupe.

Dans les années 1990, Christian Vartore prend le commandement de la caserne avec dans les effectifs Louis Jo Longère, Jean Paul Philippe, Hervé Moreaud, Louis Laurent et Bernard Vignon.

En 1999 on trouve aussi André Chabanon, Rémy Baratier, Daniel Augay et Yannick Sanlaville. Depuis cette époque, seul Jérôme Lefèvre est venu grossir les rangs de cette belle famille dans les années 2010.

Au 1^{er} janvier 1999, le matériel et le personnel du centre de secours de St Bonnet a été transféré et affecté aux services incendie et secours du département du Rhône (SDIS).

A présent, tous les pompiers volontaires du Rhône sont logés à la même enseigne.

Les pompiers sont restés présents sur la commune jusqu'en 2013 année de la dissolution du corps, avant d'être rattachés à la caserne de Saint Vincent de Reins.

De nos jours Rémy Baratier, Quentin Baratier, Jean Philippe Pierga et les JSP, Pierre Milsonneau, Enzo Gentil et Thomas Pierga ont rejoint la caserne de St Vincent.



Grand merci à tous ces hommes et ces femmes qui mettent en danger leur vie pour en sauver d'autres.

En espérant n'avoir oublié personne....



Anecdotes de pompiers...

Louis Jo Longère raconte qu'au cours d'une intervention pour un feu de broussailles proche d'une maison, le gros camion est tombé en panne sur place proche du feu. Il a donc fallu aller chercher le petit camion rapidement !!

Raymond Morel se souvient que pour l'incendie de chez Monique Braillon, c'était le mois de mars. Il faisait tellement froid, que l'eau gelait quand on la projetait. C'est le plus gros incendie qu'ont connu les pompiers de St Bonnet.



Les pompiers fêtent la Saint Barbe. C'est l'occasion de se retrouver avec les conjoints et de faire la fête. Jean Pierre Dumontet raconte une Sainte Barbe mémorable chez Denise, en présence du marchand d'extincteurs et des gendarmes. Tous avaient bien bu si bien que les gendarmes en avaient oublié leur képi. Le lendemain fut une journée bien difficile !



Haie d'honneur pour le mariage de Raymond et Martine Morel

Urbanisme :

Toute construction ou installation de surface couverte à partir de 5m² doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Inférieure à 20m², une déclaration préalable de travaux est suffisante, à partir de 20m² c'est un permis de construire. Cela vaut également pour les abris de jardins, les vérandas, les carports, les piscines (même hors-sol),...

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Déchets :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est imposée par la COR et est calculée sur la taxe foncière. Elle a été baissée l'an passé. Cela risque de ne pas durer. En effet, aujourd'hui, trop de déchets ne sont pas correctement triés, si bien que environ 30% des déchets recyclables partent à l'incinérateur. Les règles de tri sont disponibles en mairie sur la forme de mémo magnétique. Attention au cartons de livraison (type Amazon) : Ils ne vont pas dans les emballages, même coupés en tout petit morceaux. Ils vont en déchèterie. Les habitants de Saint Bonnet peuvent se rendre aux 5 déchèteries de la COR.

Les agents de la COR et les élus de la commune sont habilités à verbaliser en cas d'infraction constatée.

Feux domestiques :

Les feux domestiques de végétaux ou autres sont très encadrés. Ils sont interdits toute l'année pour les particuliers. Seuls les professionnels (agriculteurs et forestiers) peuvent brûler des résidus de leurs exploitations uniquement et dans certaines conditions (dates, raisons et sécurité). En tous les cas, une déclaration en mairie est exigée 8 jours avant.

Déclarations de ruches:

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei).

Site internet : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Dégradations :

Depuis quelques temps, les dégradations de biens publics ou privés se multiplient. Fractures de portes et introductions dans un local communal fermé, utilisation du matériel communal sans autorisation, squat d'une maison, tags de peinture sur des voitures ou dans un maison, voitures rayées volontairement, ... Certes ce village si tranquille n'est pas encore la banlieue de la métropole, mais cela engendre des coûts supplémentaires à la commune dont elle se passerait bien.

Toute nouvelle dégradation fera l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie de Lamure sur Azergues.

Utilisation des installations communales :

Le parc du musée, le boulodrome, la salle des fêtes, le citystade et l'église sont des lieux ouverts au public. Si certaines installations sont utilisables sans contrepartie, d'autres nécessitent une réservation avec ou sans paiement. Ainsi :

- le boulodrome est utilisable sans réservation sauf pour les groupes constitués (famille, concours, classe,...) L'utilisation des tables, barbecue et local buvette se font sur réservation.

- le parc du musée fait l'objet d'un arrêté limitant son utilisation (horaires, bruit, sécurité). Les jeux sont réservés aux enfants de 2 à 6 ans, pas aux ados de 15. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à grimper sur les murs des voisins, ni à franchir le grillage qui clôture le parc. Merci de consulter l'arrêté affiché à l'entrée du parc.

- Depuis septembre 2019, la salle des associations n'est plus accessible aux particuliers. En effet, ce lieu est utilisé par l'association « Un peu de lien » pour les rencontres du mardi et le bar associatif.

- La salle des fêtes est utilisable sur réservation uniquement et contre paiement d'une redevance variable en fonction de l'utilisation.

- L'église est un lieu réservé au culte. Son utilisation est exclusive pour la paroisse. Par contre, elle est ouverte au public pour des recueils ou des visites.

- Enfin le citystade est ouvert à tous sans contrepartie, si ce n'est celle de limiter le bruit pour préserver le voisinage.

Absence et voisinage

Récemment, des habitants se sont inquiétés de l'absence de leur voisin : tard dans la matinée, la voiture était présente et les volets fermés. Tout le monde est inquiet et pense à un malaise ou autre. Le Maire appelle les pompiers qui viennent avec la gendarmerie. Les pompiers cassent une fenêtre, entrent dans la maison et ne trouvent personne. Et pour cause ! Cet habitant était parti de bonne heure avec une personne de sa famille en laissant sa voiture. Il s'en sort avec une fenêtre cassée et la satisfaction de savoir que ses voisins s'inquiétaient pour lui. Alors, si vous devez changer vos habitudes de vie pensez à prévenir votre voisin !

Caméras de surveillance

La commune n'envisage pas l'installation de caméra de surveillance, préférant la confiance mutuelle et comptant sur le civisme des habitants.

Certains habitants ont eux choisi d'en installer pour surveiller leur propriété. Un particulier peut ainsi installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants. C'est pourquoi il est interdit de filmer l'espace public. L'installation de ces caméras est très règlementée (Zone d'action, Déclarations, affichage, ...).

www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi

La vie des associations

Les mardis de Saint Bonnet :

Les mardis de St Bonnet rouvriront le mardi 3 août 2021 à 13h30. Nous sommes impatients de vous retrouver.

Geneviève, Marie Annick et Sylvie.

Contact Ginet Sylvie 06 62 38 94 82

Chasse réunie de Saint Bonnet le Troncy

Le bureau se compose comme suit:

Co-Président : Milsonneau Jérôme (Gestion de l'association)

Co-Président : Augay Romain (Organisation battues, agrainage et dégâts)

Vice Président : Dumas Michel

Trésorier: Echallier Remy

Vice trésorier: Augay Daniel

Secrétaire: Chizelle Yoann

Vice secrétaire: Chizelle Gerard

Membres actifs: Echallier Pascal / Charmette Gilles

Contact Jérôme Milsonneau 06 65 86 36 89

Malgré une saison de chasse perturbée par les événements sanitaires, nous avons pu réaliser quand même notre plan de chasse pour le chevreuil.

En début de saison, nous en avons retrouvé plusieurs morts , suite à des maladies ou collisions sur la route.

Si vous êtes responsables ou témoins d'une collision avec un animal, ou même si vous trouvez un animal mort sur le bord d'une route, un chemin ou un pré, merci de nous prévenir afin que nous puissions l'enlever et le recenser.

Pour l'année 2022, il n'y aura pas de concours de belote fin Février car en Mars nous prévoyons d'organiser un concours de meutes de chiens courants sur renard avec les sociétés de chasse de Meaux la Montagne et Saint Vincent de Reins.

(Chercher l'erreur dans la photo!!!)



La boule du Ronçon

Pour notre programme passé :

- Rencontre amicale le samedi 29 mai dernier.

Pour notre programme à venir :

- Concours de pétanque le samedi 28 Août 2021.
- Concours officiel à St Bonnet le samedi 25 septembre 2021.
- Concours des sociétaires à St Bonnet entre septembre et octobre.
- Concours officiel au boulodrome d'Amplepuis en fin d'année.

Contact : Mr Bernard Vignon : 06-04-09-34-31

Le sou des école

La vente de pizzas a été une réussite, une petite centaine de pizzas vendues.

Merci à tous.

Nous organisons avec l'association « un peu de lien » la brocante qui aura lieu le dimanche 29 août 2021 .

Un peu de lien

Cette association a été créée afin de gérer le bar associatif ainsi que différentes manifestations sur la commune pour recréer du lien social.

En décembre 2019, 6 personnes (3 élus et 3 non élus) ont suivi la formation « Permis d'exploitation ». Elles peuvent donc maintenant ouvrir et tenir un bar. Cela nous permet d'ouvrir le bar associatif en attendant la réalisation du futur bar-restaurant installé au « musée ».

Le bar associatif se situe dans la salle des associations et est tenu par 2 personnes bénévoles dont 1 a fait la formation. Si vous êtes intéressé pour participer à la gestion du bar, rendez-vous sur place le samedi matin.

Le bar fonctionne officiellement les samedis et dimanches matin de 10h à 12h. A partir de septembre, chaque 1er vendredi du mois permettra aux joueurs de cartes de se retrouver de 20h à 22h.

L'assemblée générale de l'association « Un peu de lien » a eu lieu le 30 juin dernier. Le bureau de création de l'association a été reconduit.

Président: Emmanuel Buschi

Secrétaire: Pascal Touchard

Trésorière: Sylvie Ginet

Membres actifs : les bénévoles déclarés pour tenir le bar, ou pas !

UNE AVENTURE DU XX^{ème} SIECLE

Vivre sans électricité en ce début de XXI^{ème} siècle est quasiment impossible.

Ce serait enfoncer une porte ouverte que de vouloir citer tous les moments de la vie où nous faisons appel à l'électricité. Et si par malheur elle vient à être coupée par les intempéries, nous sommes complètement paniqués et vivre sans électricité devient alors un cauchemar.

Pourtant il n'est pas loin le temps où elle n'arrivait pas à St Bonnet. Il suffit de revenir en 1922 pour retrouver la première décision d'équiper St Bonnet d'un réseau de distribution électrique.

Une première délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1922, sous la présidence de son maire M. Auguste Lachaise, fait état d'une lettre du Préfet du Rhône, demandant à la commune de se joindre aux communes de la vallée d'Azergues en vue de la constitution d'un syndicat destiné à faciliter l'installation d'un réseau de distribution électrique dans ces communes.

Dans cette même délibération le conseil désigne M. le maire pour représenter la commune au comité du syndicat, accompagné de messieurs Plasse et Augay, le siège étant fixé à Lamure .

Le 25 février 1923, à la suite d'un différent concernant les dépenses qui seront à la charge de la commune, le Conseil Municipal décide d'ajourner son adhésion au syndicat de la vallée d'Azergues en attendant de recevoir des renseignements plus précis sur la part incombant à la commune. A cette époque les discussions allaient bon train. Les partisans et les opposants au projet devaient s'affronter en joutes verbales, à la lueur des lampes à pétrole.

Le 27 septembre 1925, le Conseil Municipal, toujours présidé par M. Lachaise est informé des avantages qu'apporterait une distribution d'énergie électrique qui mettrait à la disposition des habitants, la lumière et la force dans l'habitation de chacun. Le conseil est également informé que les communes rurales pourront recevoir l'aide technique et financière du Ministère de l'Agriculture.

Le 29 novembre, M. le Maire, convaincu de l'importance de l'électrification de St Bonnet expose au conseil l'intérêt que présente la distribution de l'énergie électrique dans la commune. Après en avoir délibéré le conseil décide de demander au Préfet de Rhône de bien vouloir autoriser la commune de se joindre aux communes de Thel, Ranchal et Meaux pour constituer le syndicat de la vallée du Haut Reins dans le but d'établir un réseau de distribution d'électricité. Le 21 janvier la commune de Meaux décide de ne pas donner suite à son adhésion au syndicat.

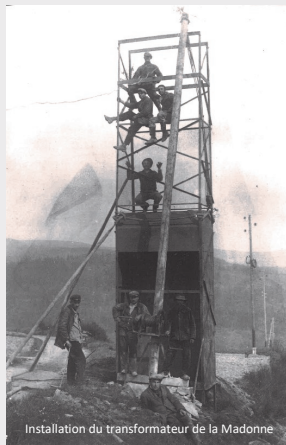
Le syndicat d'électricité du Haut Reins est ainsi formé et le 1^{er} avril 1927 il décide de contracter un emprunt à taux réduit auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Cet emprunt de 290 000 francs sera amorti en 30 ans au taux de 3% et garanti pour la part revenant à St Bonnet à

hauteur de 92 210 francs.

Le conseil dans sa séance du 1^{er} avril 1927, vote une imposition extraordinaire de 165 centimes additionnels pendant 30 ans et ce à partir du 1^{er} janvier 1928, étant entendu que cette imposition ne sera recouvrée qu'en cas d'insuffisance des recettes du syndicat.

Il semble alors que l'unanimité soit faite autour du projet. Il n'en est rien et quelques jours après le 1^{er} avril, M. Maire envoie une pétition, signée par lui-même, son adjoint, trois conseillers et une centaine d'habitants, au Préfet du Rhône demandant que la commune quitte le syndicat du Haut Reins pour faire cavalier seul.

Le 6 mai, le président du syndicat, Victor Perret, contre-attaque et envoie à tous les habitants de St Bonnet une mise en garde sur les inconvénients qu'une telle scission ferait courir au projet en retardant encore une fois la réalisation de l'électrification. Les travaux peuvent commencer.



Installation du transformateur de la Madonne

La ligne d'alimentation arrive au sud du village. L'électricité est fournie par la société d'électricité Loire et Centre dont le siège est à St Etienne. La centrale de production se situe à Roanne. La tension de la ligne d'alimentation est de 10000 volts, un transformateur placé vers la Madone de l'Echallier, ramène la tension d'utilisation à 220 volts et de là, part le réseau de distribution.

En septembre 1928, le conseil donne son accord pour l'établissement des branchements pour les installations de la lumière électrique des rues publiques ainsi qu'aux écoles et bâtiments communaux. Le compteur sera placé chez M. Joseph Auberger, secrétaire de mairie et la fermeture(NDLR :extinction de l'éclairage public) est fixée pour le dimanche à 23h et en semaine à 22h. Plus tard dans les années 50, l'extinction avait lieu quand la préposée allait se coucher, ce qui se produisait parfois très tôt !

Parallèlement aux installations publiques, l'entreprise Godard et Ramus procéda dans les années 1928 et 1929 aux installations privées. Dans chaque maison, selon les désirs du propriétaire, l'entreprise installait des lampes ordinaires au prix forfaitaire de 65 francs l'une et fournissait des accessoires et des ampoules de rechange. Le tout étant facturé au propriétaire qui s'acquittait de sa dette par l'intermédiaire d'une lettre de change que venait encaisser le Crédit Lyonnais.

Ainsi six ans après la première décision de procéder à l'électrification du village, chacun ou presque pouvait bénéficier de courant électrique. Depuis ce temps, St Bonnet n'a cessé de briller.

Le 24 mars 1940, l'électrification des hameaux est décidée mais le financement réalisé par un emprunt n'est approuvé par le conseil que le 16 mars 1941 !!

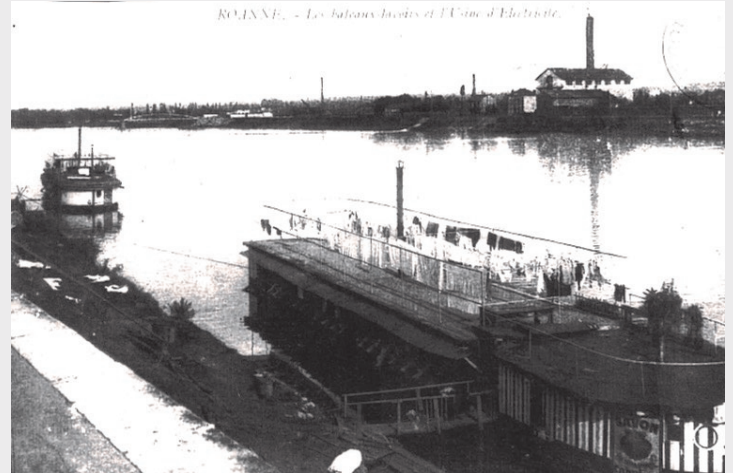
Maintenant, lorsque à la nuit tombée, un voyageur passe par le col de la Croix Nicelle en venant à St Bonnet, il découvre un très beau spectacle, tout le village, nimbé d'une lumière dorée de mille feux.

M. Chaume François a écrit ce texte en 2000, j'ai pensé qu'une réécriture permettrait à chacun d'apprécier les évolutions.

Ginet Sylvie



Les contremaîtres chargés des travaux en visite à Saint Bonnet.



En 1928, l'électricité distribuée à Saint Bonnet était produite par une centrale à vapeur sur les bords de la Loire à Roanne (Grande cheminée sur la photo).

Appels divers

Nouveaux habitants : Vous êtes nouvel habitant dans la commune, faites vous connaître auprès de la mairie.

Associations de Saint Bonnet le Troncy : Vous avez un message à faire passer, contactez nous pour paraître dans le prochain numéro du « Petit Troncy ».

Habitants « Mémoire » : Vous avez des histoires sur Saint Bonnet le Troncy. Quelles soient drôles ou plus sérieuses, vous vous rappelez de la construction de tel ou tel lieu, vous vous rappelez du lavoir,... Partagez vos souvenirs avec les habitants de Saint Bonnet. Contactez Sylvie Ginet.

Fermeture du musée : Vous avez donné ou prêté des objets au musée. Pour les récupérer, merci d'appeler la Mairie ou Ginet Sylvie (06 62 38 94 82) , pour convenir d'un rendez vous. Faites le avant le 28 août, après il sera trop tard! Merci .

Incivilités : Des crottes de chiens sont présentes dans les rues du village, les espaces en herbes sont suffisamment présents sur la commune pour éviter ces désagréments.

A voir, A faire : l'Agenda. (*) Sous réserve de l'application des mesures sanitaires.

Les mardis de St Bonnet : Réouverture le 3 août 2021, nous vous attendons à partir de 13h30. Cartes, pétanques, jeux, balades, discussions....(*)

Bar associatif: samedi et dimanche de 10h à 12h et le 1er vendredi du mois dès le 3 septembre de 18h à 22h.

Concours de pétanque : Samedi 28 août 2021. (*)

Brocante du sou des écoles : Dimanche 29 août 2021 : vide grenier, casse-croute, frites et buvette. 1€ le mètre. Pensez à réserver : inscriptions auprès de Ginet Sylvie. (*)

Repas des Anciens : 17 octobre 2021 (*)

Concours de belote du CCAS : 14 novembre 2021 (*)

Conseil du 26 mars 2021

1 – Bilan des commissions

Voirie : La commune a équipé le pick-up communal d'un saloir et de pneus cloutés. Il servira à dégager les zones verglacées.

Syder : La commune s'est excusée pour la réunion qui avait lieu à Pusignan.

COR : commission transition écologiques : Mme BONNET présente un bilan des réunions de cette réunion.

2 – Taux fiscaux 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les taux fiscaux communaux changent. En effet, le département ne prélèvera plus sa part sur la taxe foncière bâtie. Cette part est transférée à la commune. Ainsi les taux communaux changent. Par contre le taux global payé par les contribuables ne changent pas.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité **Décide** que les taux communaux évoluent en 2021, suite au transfert de la part départementale aux communes de la taxe foncière bâtie. Les taux seront les suivants :

Taxe foncière bâtie :	24.44%,
Taxe foncière non bâtie :	40.93%.

3 – Présentation des Indemnités élus

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les indemnités élus versées mensuellement (brut) :

Touchard Pascal Maire	991.79€
Ginet Sylvie 1er Adjointe	385.05€
Ginet Jean Philippe 2ème Adjoint	385.05€
Battu Raphaël 3ème Adjoint	385.05€

4 – Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que le compte est régulier

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du

1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**

5 – Subventions communales et autres :

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une subvention à chaque association de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

Accorde une subvention d'un montant de 250 € aux associations suivantes :

- Sou des Ecoles,
- Association communale de chasse,
- Boule du Ronçon,
- Association « Un peu de lien »

Accorde une subvention à l'ADHA d'un montant de 460 €

Accorde une subvention à Calypso d'un montant de 460€

Accorde une subvention au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) d'un montant de 32 €

Dit que ces sommes sont prévues au budget 2021.

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une subvention à HVA CULTURE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

Accorde une subvention d'un montant de 855.80 € à HVA CULTURE :

Dit que cette somme est prévue au budget 2021.

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une subvention à Vivre en Haut Beaujolais, le centre social de la haute vallée d'Azergues.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

Accorde une subvention d'un montant de 2543,20 € à VHB :

Dit que cette somme est prévue au budget 2021.

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une subvention au CCAS

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

Accorde une subvention d'un montant de 1000€ au CCAS :

Dit que cette somme est prévue au budget 2021.

6 – Budget 2021 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal 2020 aux Conseillers Communaux
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2021 :

En Fonctionnement : 232 931.19 euros,

En Investissement : 287 720.75 euros.

7 – Amendes de Police et projet de radars pédagogiques

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre du produit des amendes de police. Cette aide permet de financer des travaux relatifs à la sécurité routière.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de financement de 2 radars pédagogiques :

Autofinancement : 795.36€ H.T,

Amendes de police : 3 181.44€ H.T

Coût total estimé du projet : 3 976.80€ H.T

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal :

Accepte le plan de financement présenté,

Approuve à l'unanimité la demande auprès du Conseil Départemental du Rhône concernant le produit des amendes de police ;

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour réaliser la demande et signer tout document qui s'y rapporte.

8 – Demandes de subventions

Vu le projet présenté « transformation du Musée Jean-Claude COLIN », avec un coût prévisionnel de 360 196 € H.T, m. le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite demander les subventions suivantes :

A l'Etat, la DETR pour un montant de 150 000€,

Au Conseil départemental du Rhône, l'Aide aux Communes pour un montant de 80 000€,

A la Région, l'Aide au dernier Commerce pour un montant de 50 000€,

Le reste à charge de la commune sera de 80 196€.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité des présents :

Accepte le plan de financement présenté,

Approuve à l'unanimité les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental du Rhône et de la Région pour la transformation du Musée.

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour réaliser les demandes et signer tout document qui s'y rapporte.

Conseil du 28 Mai
1 – Bilan des commissions

Tourisme : un projet d'aménagement d'air de bivouac est à l'étude sur le GR7. La COR demande aux communes de proposer des endroits possibles d'implantation.

Transport : Les bilans des offres de transport de la COR ne

sont pas bons. Le transport à la demande reste très coûteux et l'offre de covoiturage COVOITICI ne fonctionne pas.

2 - Travaux cimetière et musée

Travaux cimetière : Monsieur le Maire tient à remercier les personnes qui ont aidés à débarrasser le local. Il reste de la ferraille et des meubles.

Le Géomètre et l'hydrogéologue sont passés prendre des mesures des terrains. Denis Robert a arraché toutes les souches. Les renouées du Japon doivent être coupées.

Travaux au Musée : les différentes demandes de subvention ont été faites.

Début juin il faut procéder au déménagement du Musée et prévoir un vide maison si besoin.

Concernant la maîtrise d'œuvre, monsieur le Maire propose soit de mettre en concurrence des architectes soit de continuer avec Mme CINQUIN ;

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

Choisit de garder, Mme CINQUIN comme architecte,

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce choix.

3 – La fibre

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que 68 poteaux supplémentaires sont prévus pour faire passer la fibre sur la commune. Plusieurs d'entre eux feront l'objet d'un refus.

4-Organisation pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un sens de circulation va être mis en place, à la salle des fêtes (bureau de vote) pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin.

5 – Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

L'entreprise Fougerard informe la commune de ses nouveaux tarifs de prestations : pour l'épaveuse 49€ HT l'heure et pour le curage des fossés 53€ H.T l'heure.

Le fauchage des talus aura lieu vers le 14 juin par l'entreprise Fougerard.

Une visite de l'entreprise EIFFAGE est prévue le 12 juillet afin de prévoir le PATA.

Les radars pédagogiques vont être posés, l'un au cimetière, l'autre avant la chicane en venant de Saint Vincent de Reins. Le sens des panneaux à la chicane est peut-être à revoir.

Décès :

M . Jean PHILIPPE le 06.01.21 à Saint Bonnet
M. Paul PERNODET le 19.04.21 à Lyon

Mme Georgette CHAUME, le 14.03.21 à St Denis les Bourg
M. René DESIGAUX le 28.04.21 à Tarare

Naissance :

Naël CHIZELLE le 12.04.21 (de Thomas Chizelle et Alexandra Montibert)
Malo CHIZELLE le 24.04.21 (de Maxime Chizelle et Marion Recorbet)


Informations pratiques.
Secrétariat de Mairie**Horaires d'ouverture au public :**

- Lundi de 8h30 à 11h30, 13h30 à 17h00
- Mardi, Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi Matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Location des installations communales

Salles des fêtes : 200 € + 50€ ménage (habitants) ou 300 € + 50 € ménage (extérieurs)

Boulodrome : Accès au terrain gratuit (Réservation conseillé pour les groupes)

Local du boulodrome: 50€(habitants) ou 100€ (extérieurs). Gratuit pour les associations de St Bonnet.

Abri du musée : Gratuit mais réservation obligatoire.

Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRES .

Lundi : 14h - 17h30

Mercredi : 9h-12h / 15h - 17h30

Jeudi : 9h - 12h

Samedi : 9h - 12h / 13h- 17h30

Trésorerie**Trésorerie de Thizy-les-Bourgs.**

2 rue Edouard Millaud
69240 Thizy-les-Bourgs
Tél : 04 74 64 03 79

Centre des impôts de Tarare

22 Rue Etienne Dolet
69170 Tarare
Tél : 04 74 63 03 53

Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier. Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge. Renseignements en mairie et auprès de la COR.

Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

Fax : 04 74 04 75 82

Courriel : mairie@saintbonnetletroncy.net

Site web : www.saintbonnetletroncy.net

Comité de rédaction :

Pascal Touchard - Sylvie Ginet - Marie Annick Bonnet

Prochain numéro du Petit Troncy : Décembre 2021.